

MUNICIPALITÉ DE BRYSON

Séance ordinaire du conseil municipal de Bryson tenue le 10 mars 2025 à 19h au bureau municipal situé au 833, rue Principale, Bryson (Québec).

Présents Pro Maire Dave Miljour et les conseillers (es), Jian Zhang, Serge Lance, Wayne Cameron et

Également présente : Vanessa Dagenais, la directrice générale et greffière-trésorière.

Absent(e) : Maire, Alain Gagnon

Le quorum est atteint et le Pro Maire Miljour préside la séance.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Pro Maire David Miljour ouvre la séance à 19 :00.

Déclaration de conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque les élus sont placés dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels ou ceux de leur entourage et l'intérêt public. Les articles de la Loi sur les élections et les référendums municipaux relatifs aux conflits d'intérêts visent à assurer que le processus décisionnel au sein d'un conseil municipal n'est pas entaché de considérations personnelles.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

015-03-2025 **IL EST PROPOSÉ** par Marc Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 10 mars 2025 tel que modifié. **Adopté**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

016-03-2025 **IL EST PROPOSÉ** par Serge Lance et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 février 2025. **Adopté**

4. AFFAIRES DÉCOULANTS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

4.1 Présentation du site web.

La présentation a été repousser à une date ultérieure – date à suivre.

4.2 Questions concernant le salaire de la technicienne en gestions des eaux.

Cr. Joanne Ralston fait l'explication de vive voix. La directrice générale fait des recherches auprès des autres municipalité avec la même usine que la Municipalité de Bryson. Nous confirmons que Bryson est présentement dans les normes du salaires et horaire de la technicienne en gestion des eaux.

4.3 Soumission Rénovation Ian Lépine.

ATTENDU QUE le Conseil a examiné la soumission de Ian Lépine pour les travaux de rénovation et de construction de la salle de décontamination ;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques d'une salle de décontamination conforme aux normes requises ;

ATTENDU QUE la soumission de Ian Lépine présente des conditions et des coûts appropriés pour l'exécution de ces travaux ;

ATTENDU QUE le montant total de la soumission s'élève à 63,207.51\$ et que ce montant sera financé à partir de la TECQ 2024-2029;

017-03-2025

IL EST PROPOSÉ par Joanne Ralston et résolu à l'unanimité que le Conseil approuve la soumission de Ian Lépine pour la réalisation des travaux de rénovation et de construction de la salle de décontamination ;

DE PLUS, il est résolu que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour formaliser l'accord et lancer les travaux dans les plus brefs délais.

Adopté

5. RAPPORT DU MAIRE

Le Pro Maire présente son rapport mensuel.

6. PÉRIODE DE QUESTION (publique)

Les membres du conseil ont pu répondre aux questions des citoyens présents

7. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7.1 Programme d'aide a la voirie locale

Sous-volet – Projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la municipalité de Bryson a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

018-03-2025

IL EST PROPOSÉ par Serge Lance et résolu a l'unanimité d'approuvé les dépenses d'un montant de 44,589.60\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

7.2 Club Quad Pontiac

Cr Joanne Ralston lit à haute voix la lettre. La directrice générale va contacter le club quad Pontiac et leur fera savoir que deux conseillers (Marc Gauthier et Serge Lance) les rencontreront.

7.3 Demande de Don CLSC

Cr Joanne Ralston lit à haute voix la lettre. Nous allons discuter à une session de travail concernant le don que nous pourrions leur faire.

8. ADMINISTRATION

8.1 Rapport de la technicienne en gestion de eaux

Rapport donné de vive voix au public.

8.2 Formation Accueil et intégration des nouveaux élus.

CONSIDÉRANT QUE l'importance de cette formation pour le développement des compétences de la Directrice Générale, ainsi que la pertinence du contenu par rapport aux responsabilités de ce dernier,

019-03-2025 **IL EST PROPOSÉ** par Marc Gauthier et résolu a l'unanimité d'approuver la dépense de 175\$ pour la formation. **Adopté**

9. FINANCES

9.1 Comptes Payables

Tel que confirmé par le comptable, Gerard Labelle CGA, Je, Vanessa Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les factures reçues au montant de 134,804.88\$.

020-03-2025 **IL EST PROPOSÉ** par Jian Zhang, et résolu à l'unanimité, que les factures reçues au montant de 134,804.88\$ soient payées. **Adopté**

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles

11. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS

Les conseillers Joanne Ralston, Marc Gauthier, Wayne Cameron, Serge Lance et Jian Zhang ont présentés des rapports et mises à jour.

12. AUTRES

12.1 Résolution TECQ version 4

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

021-03-2025 **Il est résolu que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés

au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

12.2 Drapeau du Québec et du Canada

Cr. Joanne a soulevé que le projet de revitalisation prévoit l'achat de drapeaux et leur installation dans toute la municipalité. Elle a suggéré que la municipalité examine le nombre de drapeaux nécessaires et commence à les installer partout en dans le village.

13. LEVÉE DE LA SESSION

022-03-2025 **IL EST PROPOSÉ** par Serge Lance et résolu à l'unanimité que la réunion soit levée à 20 :11. **Adopté**

David Miljour
Pro Maire

Vanessa Dagenais
Directrice générale,
Greffière - trésorière

007-01-2025

008-01-2025

